

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Désignation d'un représentant au sein du conseil de territoire Vallée sud-Grand Paris

Rapporteur : Philippe Laurent

Suite au décès de Mme Chantal BRAULT, Premier adjoint au maire, survenu le 11 août 2023, il convient de la remplacer au sein du conseil de territoire Vallée sud-Grand Paris.

Il résulte des dispositions des articles L5219-9-1 et L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales que « *Dans chaque commune, le ou les conseillers métropolitains de la commune sont désignés conseillers de territoire et les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° de l'article L. 5211-6-2 (à savoir : les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres)* ».

Par conséquent, au sein du conseil de territoire de Vallée-sud-Grand-Paris, le maire, conseiller métropolitain, est également conseiller territorial, et les autres membres ont été élus par le conseil municipal, au scrutin de liste.

L'alinéa 9 de l'article L 5211-6-2 1° du code général des collectivités territoriales dispose qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège de conseiller communautaire, il est procédé à l'élection d'un nouveau conseiller.

Le remplaçant doit être de même sexe.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner une représentante du conseil municipal au sein du conseil de territoire Vallée sud-Grand Paris.